

Bienvenue parmi nos abonnés ! Votre carte d'accès vous donne un accès privilégié à certaines zones de l'Aquascope Virelles. Cet accès implique le respect strict de la quiétude du site, de sa faune, de sa flore et des autres visiteurs.

1. Modalités d'accès & horaires

Important : La carte magnétique est **strictement nominative** (1 abonnement = 1 personne). Elle reste la propriété de Virelles Nature ASBL et est valable 6 mois de date à date.

Le prêt de carte est strictement interdit.

Zone accessible	Horaires d'accès	Notes & Précisions
La rive touristique	06h00 – 22h00	Idéal pour les lumières d'aube et de crépuscule.
L'affût Est	06h00 – 19h00	Pour observer des espèces que l'on ne voit pas forcément sur la rive Touristique.
La terrasse	09h00 – 19h00	Vue panoramique sur l'étang et ses îlots.

- L'accès vous est permis tous les jours, même lorsque l'Aquascope est fermé au grand public.
- Pour raison impérieuse et de manière limitée, l'accès peut être suspendu. Vous en serez averti par e-mail.
- Les points d'accès au site sont placés sous vidéosurveillance.

2. Règles de courtoisie & accompagnants

- Merci de n'inviter personne à vous accompagner si l'Aquascope n'est pas ouvert à l'heure envisagée pour votre arrivée.
- Si l'Aquascope est ouvert, vos accompagnants doivent systématiquement passer par l'accueil et s'acquitter du droit d'entrée.
- Si des visiteurs souhaitent s'attarder dans un affût au moment de la fermeture du site, rappelez-leur gentiment que cet avantage est réservé aux abonnés.
- Durant les heures d'ouverture, les affûts doivent rester accessibles aux visiteurs ainsi qu'au personnel de Virelles-Nature (animations, observations, travaux).
- Merci de respecter rigoureusement la tranquillité des occupants des cabanes situées sur la rive sud-est.

3. Préservation du site & consignes photographiques

- Nous comptons sur votre rigueur pour bien refermer les portes en bois et barrières extérieures après votre passage.
- Les berges de l'étang sont strictement interdites d'accès. Restez impérativement sur les sentiers et dans les affûts.
- La mise à l'eau d'affûts flottants et l'utilisation de drones sont strictement interdites.
- Pas de filets de camouflage devant les ouvertures des affûts. Aucun affût (y compris la drinkstation) ne peut être privatisé.

4. Partage & contribution naturaliste

- N'hésitez pas à contribuer au suivi de la faune du site en partageant vos observations sur www.observations.be
- Pour contribuer à la promotion de l'Aquascope, vous pouvez nous transmettre vos photos en haute définition ou les publier sur le groupe Facebook "Grand Angle & Focus" : <https://www.facebook.com/groups/1172702913099493>

5. Engagement & sanctions

En cas de manquement à ces règles de bonnes pratiques, Virelles Nature ASBL se réserve le droit de suspendre votre abonnement avec effet immédiat (sans remboursement) et d'exiger la restitution de votre carte d'accès. Cet accès est un privilège que nous vous remercions de préserver.

FORMULAIRE D'ENGAGEMENT (à retourner signé à secretariat@aquascope.be)

Nom & Prénom : _____

Adresse e-mail (utilisée pour les avis de fermeture) :

Je certifie avoir pris connaissance du présent règlement et m'engage à en respecter l'ensemble des conditions.

Date : ____ / ____ / 202__

Signature :